

La Parole du Rav Brand

« Tu n'auras pas dans ta bourse deux sortes de poids, un grand et un petit. Tu n'auras pas dans ta maison deux sortes de épha [unité de mesure de volume], un grand et un petit. Tu auras un poids exact et juste, tu auras un épha exact et juste, afin que tes jours se prolongent dans le pays que D.ieu te donne. Car quiconque agit ainsi, quiconque commet une iniquité, est une abomination à l'Eter-nel ton D.ieu. Souviens-toi de ce que te fit Amalek en chemin, lors de votre sortie d'Égypte. Comment il te rencontra sur ta route, et sans aucune crainte de D.ieu, frappa tous ceux qui étaient affaiblis sur tes arrières... » (Dévarim 25,13-18).

Pourquoi la Torah fait-elle suivre l'escroquerie par la venue d'Amalek ?

« Car si tu escrocs les gens avec des poids trafiqués, tu dois t'attendre à ce que ton ennemi te provoque ... », (Tanhouma 8, rapporté dans Rachi). Voici deux histoires survenues en 1942, au temps des rafles, dans la région de Lyon. Comprenant que la police française et la Gestapo allaient les arrêter, deux juifs – appelons l'un M. Cohen et le second, M. Lévy – supplièrent leurs voisins de ne pas les dénoncer. Le jour venu, le voisin de M. Cohen le cacha, lui et sa famille, dans son propre appartement, et sa femme s'installa dans celui des Cohen. Bien qu'on leur ait dit qu'il n'y avait pas de juifs dans l'immeuble, les hommes de la Gestapo voulurent le vérifier par eux-mêmes. Arrivés dans l'appartement des Cohen, les cheveux clairs, les yeux bleus et le parfait accent allemand de la femme qui leur ouvrit la porte les convainquirent, et ils repartirent bredouilles. Le voisin, un véritable ange gardien, expliqua alors à M. Cohen – émerveillé par la grandeur d'âme de son hôte qui avait mis sa propre vie en danger – qu'il avait agi ainsi, car la propagande des nazis, selon laquelle les juifs étaient des escrocs, était un mensonge. Il avait été en relation d'affaires avec un juif qui, avant de quitter Lyon pour Marseille, avait mis au clair leur comptabilité commune. Mais lors d'un passage à Lyon, le juif lui

avait rendu visite, car en refaisant ses comptes, il s'était aperçu qu'une erreur s'y était glissée, pénalisant son associé non-juif. Après avoir vérifié à nouveau les factures, il était clair que le juif lui devait une coquette somme qu'il lui régla aussitôt. M. Lévy en revanche n'eut pas cette chance. Dès l'arrivée des policiers, son voisin le dénonça et les conduisit à son appartement. Pendant les 30 minutes accordées au juif pour ramasser quelques affaires, l'homme expliqua que : « La propagande nazie est juste..., le seul juif avec qui j'ai fait du commerce, il y a de ça vingt ans, m'a honteusement escroqué... ». Imaginons à présent l'accueil différent que le Tribunal céleste réservera à ces deux juifs après 120 ans. Dans l'histoire de M. Cohen, ce juif qui revient pour régler une erreur dans sa comptabilité ne sera pas uniquement récompensé pour son honnêteté, mais aussi pour le fait que grâce à lui, une famille juive entière a été sauvée de la mort. Quant au juif escroc de l'histoire de M. Lévy, nous refusant d'imaginer son terrible châtiement pour avoir causé la mort d'une famille entière. Nos Sages ont décrété cette terrible sentence : « On ne sauve pas la vie de bergers juifs (ayant l'habitude de faire paître leurs animaux sur des terrains ne leur appartenant pas) quand ils se trouvent en danger de mort » (Avoda Zara 26b ; Yoré Déah 158,1). Que ces paroles soient méditées et prises à cœur par tous les escrocs, qu'ils soient célèbres, comme les faux Le Drian, arnaqueurs au Président, gang du Sentier, Forex... et des tartuffes moins célèbres comme certains commerçants, vendeurs par téléphonie, assureurs ou assurés, banquiers, avocats et autres... Que leur famille et leurs enseignants leur rappellent constamment que « Quiconque agit ainsi, quiconque commet une iniquité, est une abomination à l'Eter-nel ton D.ieu ». Qu'ils craignent le sort réservé aux hommes qui provoquent Amalek et mettent en danger la vie du peuple juif.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Nous voyons dans la première montée les sujets de la femme captive de guerre, l'héritage entre les enfants, ainsi que l'enfant rebelle.
- La paracha se poursuit avec les mitsvot suivantes :

- rapporter l'objet perdu à son propriétaire, renvoyer la mère et récupérer l'œuf, construire une barrière, l'interdit de mélanger le lin et la laine.
- Plusieurs lois concernant le mariage.
- Pour conclure une des Parachiyot les plus riches en Mitsvot, plusieurs lois d'argent.

Réponses n°199 Vaè'thanan

Enigme 1: La lettre Qouf, qui représente la qédoucha, se transporte du début vers le milieu, puis vers la fin des noms de ces Sidroth : (Q) ora'h, 'Hou (q) ath et Bala (q).

Enigme 2: Vous pouvez voir sur la première ligne qu'une paire de chaussures correspond à la valeur 10. Sur la deuxième ligne vous pouvez comprendre que le bonhomme correspond à la valeur 5. Et sur la troisième ligne que DEUX cornets correspondent à la valeur 4. Jusque-là rien de compliqué.

C'est ensuite sur la dernière ligne qu'il faut être un peu plus attentif. Sur le premier signe, vous n'avez plus une paire de chaussures, mais simplement une chaussure, on peut donc en déduire que la première valeur est $10/2 = 5$. Ensuite, on peut apercevoir un bonhomme, dont la valeur est 5, mais si vous regardez bien, il porte une paire de chaussures (10) et deux cornets (4), cela nous donne donc un total de $5 + 10 + 4 = 19$. La valeur du bonhomme sur cette ligne est donc de 19. Enfin, il reste non pas deux mais un seul cornet, ce qui nous donne $4/2 = 2$. Le cornet correspond donc à la valeur 2. Vous avez maintenant toutes les valeurs et vous pouvez procéder à votre calcul, mais attention n'oubliez pas que la multiplication est prioritaire sur l'addition. Le résultat est donc $5 + (19 \times 2) = 43$.

Rébus: L'eau / Tas / Assez / Laid / n' / A / Paix / Sel / Colle / T / Moon / A
לא תעשה לך פסל כל תמונה

Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18:27	19:44
Paris	20:22	21:28
Marseille	20:01	21:03
Lyon	20:07	21:10
Strasbourg	20:00	21:06

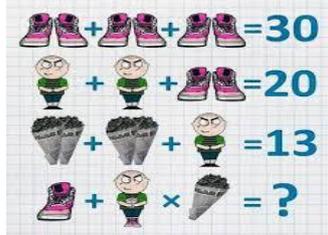
* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

Hors-série
Eloul 5780

Pour aller plus loin...

- 1) Pour quelle raison la Torah a-t-elle choisi le terme « al » plutôt que le terme « néguède » (ce qui semblerait convenir davantage) dans le 1er passouk de notre Sidra : « ki tetsé ... al oyevékha » (21-1) ? (Maarid de Belz)
- 2) Quelle allusion pouvons-nous tirer du fait que le 1er passouk de Ki Tetsé parle d'une guerre facultative (mil'hémète réchout) ? (Imré Kodech, Admour de Belz)
- 3) A qui, d'après le Zohar, font référence les termes (tu ne prendras pas la mère oiseau sur les petits » et « renvoyer, tu renverras la mère oiseau » ? (Introduction d'une Tikouné Zohar)
- 4) Que nous apprend le fait que la Torah ait placé un « alef » à la fin du mot « yikaré » et non un « hé » (impliquant alors un langage de Mikré ? (Séfer Hakané, Baal du Séfer Haplia)
- 5) Quelle est la fréquence du temps de la mitsva de Zékhirate Amalek (25-17) ? (a-Rambam, Smag, Ramban, b-Smak, Maguen Avraham, c-Réa'h dans le Séfer Ha'hinoukh)
- 6) Pour quelle raison est-il écrit « zakhor ète acher assa lékha amalek » et non « assa lakhème » (au pluriel) ? ('Hachava Létova)

Yaacov Guetta



Halakha de la Semaine

Un enfant non Bar-Mitsva doit-il réciter le Gomel ?

A priori, il semblerait logique que l'enfant soit astreint à réciter la bénédiction du Gomel lorsque l'occasion se présente comme toute autre berakha ou prière dont il est tenu à faire en raison du 'Hinoukh (=éducation) à l'accomplissement des mitsvot. Cependant, plusieurs Aharonim rapportent (au nom du Maharam Mints), que l'enfant ne pourra pas réciter le Gomel étant donné qu'il est marqué dans la berakha le terme suivant : « , « לְחַיִּים et il est connu qu'un enfant n'est pas encore puni tant qu'il n'est pas Bar-Mitsva. C'est pourquoi la coutume générale est que les enfants s'abstiennent de réciter le Gomel. [Michna beroura 219,3; Caf hahayime ; 219,2; Gueoulé Kehouna (maarekhet 2,10); Voir aussi Birkat Hachem 4 perek 6,41]

Toutefois, d'autres Aharonim réfutent cet argument et sont d'avis que l'enfant pourra (ou même devra) réciter le Gomel. En effet, le terme « לְחַיִּים est plus général et ne se rapporte pas uniquement sur la personne qui récite la bénédiction. [Birké Yossef 219,1 au nom du Mahari Bassan ; Mamar Mordehai 219,6; Yaabets dans Mor Oukçâ 219]

Et tel est l'avis retenu en pratique par certains décisionnaires. [Hazon Ovadia berakhot page 349/350 ; Or Ietsion Helek 2 perek 46,59]

D'autre préconisent alors que l'enfant se fasse acquitter de la berakha par un adulte [Penini halakha perek 16,5], ou qu'il récite la bénédiction sans le nom d'Hachem. [Ben Ich Hai parchat Ekev ot 4]

Il est tout de même à noter qu'un père ne pourra pas réciter le Gomel à la place de son fils [Hazon Ovadia page 350/351 au nom du 'Hida]

David Cohen

Valeurs immuables

« et que le fils aîné soit celui de la (femme) haïe [...] il ne pourra pas donner le droit d'aînesse au fils de la (femme) aimée avant le fils de la (femme) haïe, l'aîné. » (Dévarim 21,15-16)

Par le biais de ce passage, la Torah enseigne qu'un fils aîné ne peut pas être privé de sa part de l'héritage paternel. Cela nous enseigne également que les parents doivent veiller au bon ordre et aux relations respectueuses entre les membres d'une même famille.

Le prochain numéro sera le n° 200.
Ne manquez pas ce numéro spécial.

**Pour soutenir Shalsholet ou pour
dédicacer une parution,
contactez-nous :
Shalsholet.news@gmail.com**

La voie de Chemouel 2

Chapitre 1

Chers lecteurs, après ces quelques semaines de vacances bien méritées, nul doute que nous aurons besoin de nous rafraîchir un peu la mémoire avant de replonger au cœur de notre histoire.

Lorsque nous nous sommes quittés, nous venions à peine de conclure le premier volume du Livre de Chemouel. Celui-ci s'était achevé dans le sang et la douleur. Chaoul, premier souverain d'Israël, livrait sa dernière bataille face aux Philistins. Et comme si la perte de ses trois fils ne suffisait pas, il ne tarda pas à se faire encercler par l'ennemi. Résolu à les priver d'une opportunité de se vanter d'avoir vaincu un roi d'Israël, Chaoul se jeta sur sa propre épée et mit fin à ses jours. Les commentateurs émettent néanmoins une réserve quant à ce scénario. En effet, comme nous le verrons par la suite, un Amaléki ne tardera pas à prétendre avoir

infligé un coup mortel à Chaoul, conformément à sa demande. Certes, il est tout à fait possible, comme le suppose le Radak, qu'il ait menti afin de s'attirer les faveurs de David, pressenti pour devenir le nouveau souverain d'Israël. Mais dans le cas contraire, il faudrait comprendre pourquoi les derniers versets du précédent tome insinuent que Chaoul s'est donné la mort.

Pour répondre à cette question, le Radak formule une autre hypothèse : en réalité, Chaoul s'est effectivement empalé sur son arme sans pour autant que cela lui soit fatal. Il n'est donc pas impossible que cet Amaléki ait trouvé le roi agonisant, suppliant de mettre fin à son supplice. Cela expliquerait au passage comment la couronne de Chaoul finit entre ses mains. Cependant, il n'aura pas la possibilité de ramener le corps du défunt monarque pour prouver ses dires. La faute en revient aux Philistins qui découvrent le

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est une des 4 formes de questions,
Mon 2nd est une partie du corps,
Mon 3ème est une lettre de l'alphabet,
Mon 4ème est une note de musique,
Mon 5ème est le nombre d'années qu'il y a dans un siècle,
Mon 6ème est la chaleur israélienne,
Mon tout introduit notre paracha.

Jeu de mots Un homme moche se roulant dans la neige est un lait caillé.

Enigmes

Enigme 1 : Quelle Mitsva ne peut-on faire qu'en étant en position assise ?

Enigme 2 : On multiplie tous les nombres impairs de 1 à 2003. Par quel chiffre se termine le résultat final ?

Réponses aux questions

1) Afin d'enseigner que dès qu'on sort en guerre, on se doit d'avoir confiance en Hachem qui nous viendra en aide et nous permettra d'être victorieux (c'est donc comme si nous avions déjà gagné), « nous avons donc été au-dessus de nos ennemis », d'où l'expression « al oyevékha » (sur tes ennemis).

2) L'expression « bémil'hémète réchout hakatouv médadabère » vient faire allusion et nous apprendre que même au sujet des choses autorisées (réchout), permises (moutarot) selon la Torah, un ben Israël doit aussi sortir et faire la guerre (ki tétsé lamil'hama) contre son ennemi le Yétser Hara cherchant à l'entraîner par la suite dans la faute (kadech hatsmékha bémoutar lakh).

3) La 1ère expression fait référence à ceux qui s'adonnent à l'étude de la Torah Lichma. Quant à la seconde expression, elle fait référence à ceux qui étudient Chélo Lichma. Seuls, ces derniers ont besoin de cette mitsva de Chiloua'h Hakène.

4) L'expression « ki yikaré » (avec un alef à la fin) peut être interprétée ainsi : « ki yétsaftséfe » (lorsque le mère oiseau t'appellera en gazouillant et qu'à travers son chant, tu la trouveras couvant ses oisillons), alors tu ne prendras pas la mère sur les petits.

5) Il y a à ce sujet une discussion parmi les Richonim :

a. Certains pensent que chaque jour cette mitsva doit être faite.
b. D'autres pensent que cette mitsva doit être accomplie une fois par an.
c. Enfin, une opinion pense qu'il suffit d'accomplir ne serait-ce qu'une fois dans sa vie cette mitsva, pour être quitte de son devoir.

6) Amalek ne peut porter atteinte qu'à celui qui demeure solitaire (celui qui s'écarte du Klal Israël et qui est en dehors des colonnes de nuées) et non ceux qui sont unis sous ces colonnes de nuées.

Ainsi, le terme « lékha » incarne l'individu s'écartant du Tsibour, alors que le terme « lakhème » incarne l'ensemble du Klal Israël.

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Moshé ben Habib

Né en 1654 à Salonique, Rabbi Moshé ibn Habib a été le Rishon LeZion (Grand Rabbin séfaraïde d'Israël), Hakham Bashi (grand rabbin de l'Empire ottoman) et Rosh d'une grande yeshiva à Jérusalem. Son père, Rabbi Shlomo ibn Habib était issu d'une famille distinguée qui fut contraint d'émigrer en Espagne. Parmi ses ancêtres étaient Rabbi Yaacov ibn Habib, l'auteur du célèbre livre Ein Yaakov et Rabbi Yossef ibn Habib, auteur du commentaire Nimmouké Yossef.

À l'âge de 15, Rabbi Moshé se rendit à Jérusalem, où il rejoignit la yeshiva de Rabbi Yaacov Hagiz. Il épousa la fille de Rabbi Yonathan Galanti, dont le fils, Rabbi Moshé Galanti, le Rishon LeZion, était connu comme le Magen. À son arrivée à Jérusalem, malgré son jeune âge, Rabbi Moshé fut

immédiatement reconnu pour ses talents extraordinaires. Des Sages distingués comme Rabbi Ezéchias da Silva, l'auteur du Peri 'Hadash, Rabbi Ephraïm Navon, auteur du Ma'hané Ephraïm et même son maître Rabbi Yaacov Hagiz l'ont reconnu comme leur égal et échangeaient avec lui sur de profonds sujets halakhiques. Rabbi Moshé fut ensuite envoyé comme émissaire dans la communauté juive de Turquie. Quand son beau-frère Rabbi Moshé Galanti quitta ce monde en 1689, il fut nommé Rishon LeZion et Rosh yeshiva à sa place, et siégeait même au Beth Din.

Bien que Rabbi Moshé était connu pour son érudition dans tous les domaines de la Torah, il était expert dans le domaine des lois du mariage et du divorce, et en particulier dans le sujet épineux des lois relatives aux femmes agounot (femmes dont le mari ne veut pas ou ne peut pas lui remettre le guet). Il est l'auteur de deux ouvrages dans ce domaine, Guet Pashout et Ezrat Nashim,

qui restent jusqu'à aujourd'hui des références standards dans ces secteurs. Rabbi Moshé a écrit un autre livre intitulé Shamot ba-Aretz, qui est divisé en trois sections : Yom Teroua, commentaires sur le traité Rosh Hashana (Ortakeri, 1714) ; Tossefot Yom Hakipourim, commentaires sur le traité Yoma (Constantinople, 1727) ; Kapot Temarim, commentaires sur le traité Soucca (Constantinople, 1731). Depuis sa publication, ce travail a été largement respecté parmi les plus grands talmudistes, et il a même fait l'objet d'éloges de la part de sommités telles que Rabbi Akiva Eger et Rabbi Yossef Chaoul Nathanson. Ses responsa ont toutefois été perdues en mer ; seule une partie a survécu et a été publiée sous le titre Kol Gadol (Jérusalem, 1907).

Rabbi Moshé officia en tant que rabbin de Jérusalem et en tant que Rosh yeshiva jusqu'au jour où il quitta ce monde en 1696, à l'âge de 42 ans.

David Lasry

Comprendre sa tefila : Barekh alénoù

Après avoir demandé un esprit sain et un corps sain, nous demandons la santé de nos finances. Bien qu'il semble logique de prier d'abord pour sa santé, afin de pouvoir travailler et nourrir sa famille, cette bénédiction est placée en neuvième position dans la amida, afin d'être mise en parallèle avec le neuvième chapitre des Tehilim (dixième aujourd'hui, suite à la séparation du premier chapitre en deux), dans lequel le roi David fustige les spéculateurs sans scrupules qui font monter les prix pour s'enrichir aux dépens des autres. Nous demandons à Hachem de nous procurer, tout d'abord, une subsistance sans tracas, mais aussi qu'Il nous protège des projets chimériques qui, au mieux, nous conduiront vers une fortune éphémère, au pire, vers une ruine immédiate.

Barekh alénoù ète hachana hazote : certes, notre subsistance annuelle est fixée à Roch Hachana, mais nous oublions parfois que nos fautes (à titre individuel comme collectif), peuvent entraîner des retenues sur notre subsistance. Se lamenter sur le peu que l'on possède revient à se plaindre de ce qu'Hachem nous procure, et attire sur nous des jugements négatifs. D'autre part, la joie que l'on retire des biens que l'on possède est extrêmement variable. Selon le Baal Chem Tov, Hachem décide chaque jour de l'intensité du plaisir et de la satisfaction que chacun retirera de ses possessions. L'année présente doit être notre lieu de vie, et le futur dans lequel on se projette. Au-delà, ce ne sont que des chimères, car, dépenser ses richesses dans des luxes inutiles ou des besoins artificiels, est parfois un calcul aussi mauvais qu'amasser de l'argent pour « les mauvais jours ».

Mikhael Amar

Les lois du l'houd

A priori, il est défendu à un homme de s'isoler avec plusieurs femmes célibataires ou mariées, à moins que le mari de l'une d'elles se trouve dans la ville. Il est donc défendu à un conférencier, un rabbin, ou un professeur de donner un cours à des femmes ou des jeunes filles dans une salle fermée à clé à moins que la femme, la mère ou la fille de cet homme se trouve parmi les participantes. Certains décisionnaires ashkénazes permettent à un homme de s'isoler avec trois femmes ou plus (dans un cas où l'une des femmes est pudique et que l'homme est cachère), mais d'autres se montrent plus rigoureux. On le permettra seulement en cas de nécessité. De plus, cette permission ne s'applique pas à la nuit, en chemin ou dans les champs. Enfin, la permission de s'isoler avec trois femmes ne s'applique pas si la profession de l'homme exige d'être en contact permanent avec des femmes. Un vendeur de vêtements pour femmes, un bijoutier, un directeur d'école de jeunes filles ou un gynécologue entrent dans cette catégorie d'individus du fait qu'ils côtoient constamment un public exclusivement féminin. En revanche, un épicier ou un médecin par exemple, n'entrent pas dans cette catégorie même si la majorité de leur clientèle est un public féminin, cela du fait que des hommes sont également susceptibles d'acheter dans son magasin. Il en est de même si l'homme connaît familièrement ces femmes telles que des proches ou des collègues de bureau avec lesquelles il est en contact quotidien. Il lui sera défendu de s'isoler avec trois de ces femmes ou plus.

Mikhael Attal

Kidouch Hachem et le miracle

Un jour, Rav Shakh ztl" raconta l'histoire suivante qui s'était déroulée pendant la Shoah.

Un groupe de jeunes hommes se dirigeaient vers les chambres à gaz et, en chemin, ils se rappelèrent que c'était le jour de Sim'ha Torah.

Un des jeunes dit à ses amis : « Si c'est Sim'ha Torah, on a besoin de danser. Mais comment est-ce possible de danser sans Sefer Torah ? »

Un ami lui répondit : « On n'a pas de Sefer Torah, certes, mais on a HaKadosh Baroukh Hou, et avec Lui on peut danser, alors on va danser avec Lui avant d'aller dans les chambres à gaz. »

Ces jeunes hommes commencèrent alors à danser en faisant des rondes, et ils chantèrent dans cet endroit terrible. Une grande effervescence de joie s'y trouvait, si bien que même leurs voix et leurs chansons furent entendues au loin. Les gardiens

nazis qui se tenaient dans la pièce extérieure entendirent la voix de ces chants et les interrompirent directement. Énergés d'un côté mais aussi très étonnés de leur joie de vivre alors qu'ils se tenaient à la porte de la mort, ils se demandèrent comment ils pouvaient chanter, danser et louer leur D.ieu dans un tel contexte. Un général de la Gestapo s'énerma et leur demanda : « Comment pouvez-vous être joyeux ?! Pourquoi dansez-vous ?! Pourquoi chantez-vous ?! »

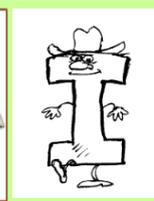
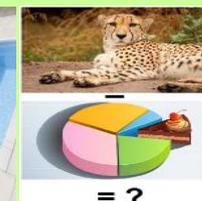
L'une des réponses d'un jeune homme fut : « De toute manière, nous pouvons mourir à n'importe quel moment. Nous sommes joyeux de nous retirer de ce monde méprisable que vous, les nazis, nous faites ressentir en nous faisant souffrir. »

Le gardien nazi s'énerma davantage et fit entrer ces jeunes hommes dans une pièce pour les punir

sévèrement. Mais les jeunes hommes n'avaient pas peur de lui et continuèrent à danser et à chanter tout en se moquant de lui. Le gardien nazi arrêta tout de suite les danses et les sortit à l'extérieur du camp. Il les enferma dans une cabane jusqu'à que leur punition soit établie. Cependant, le lendemain, un miracle se produisit tôt le matin : un des soldats ouvrit la porte de cette cabane et tout le groupe de jeunes put se mélanger avec des centaines d'autres personnes qui devaient voyager dans un autre endroit et donc la majorité de ces jeunes hommes qui avaient dansé a été sauvée parce qu'un soldat avait ouvert la porte sans le faire exprès. Et voici le miracle lorsque l'on vit Bekidouch Hachem, la bénédiction repose alors sur nous et nous méritons que Hachem nous envoie des miracles.

Yoav Gueitz

Rébus



La Parachat Ki Tétsé est très riche et contient 74 Mitsvot. L'une d'entre elles est la Mitsva de se souvenir de ce qu'a fait Myriam en parlant sur Moché Rabbénou et de la punition qu'elle reçut en conséquence. En effet, Myriam s'était étonnée que Moché juge nécessaire de se séparer de sa famille pour maintenir sa proximité avec Hachem. Elle avait dit à Aaron : «Est-ce que Hachem n'a parlé qu'à Moché ? Ne nous a-t-il pas parlé, à nous aussi?» (Bamidbar 12,2) Cette parole lui vaudra d'avoir la Tsaraat et d'être écartée 7 jours du camp.

Le Hafets Haïm, dans Chemirat Halachon (Chaar Hatevouna, Chap.12) explique que la Torah mentionne d'abord : *préserve-toi de la Tsaraat* (Dévarim 24,8), et juste après : *souviens-toi de ce qu'Hachem fit à Myriam en chemin à votre sortie d'Égypte* (Dévarim 24,9). L'enchaînement de ces 2 versets indique que la Torah nous donne ici un conseil pour arriver à

préserver sa langue. Comme dit le Ramban : le fait de nous remémorer et d'exprimer verbalement cet épisode, nous permet d'intérioriser les conséquences de cette parole déplacée.

Le Hafets Haïm quant à lui demande comment un seul verset peut-il nous permettre d'arriver à une réelle prise de conscience ?

Il explique alors, que la Torah met l'accent sur 4 détails. C'est en les analysant que le verset prend tout son sens.

(1) Souviens-toi de ce qu'Hachem a fait, (2) à Myriam, (3) en chemin, (4) en sortant d'Égypte.

Il faut donc tout d'abord réfléchir à (1) ce qu'Hachem a envoyé : la Tsaraat. C'est une forme d'impureté très forte qui oblige celui qui la contracte à sortir des 3 camps. Elle rend également impur tout celui qui se trouve dans la même tente que le Métsora. Ensuite, il faut réaliser que c'est

(2) à Myriam que c'est arrivé. Elle était une grande prophétesse grâce à laquelle le peuple entier

pouvait boire. Elle n'a, de plus, parlé que sur son frère qu'elle aimait plus que tout, et pour qui elle avait risqué sa vie. Son intention n'était pas mauvaise, elle n'a pas parlé en public, et enfin, Moché ne lui en a pas tenu rigueur.

En la punissant en chemin (3), le peuple entier dut patienter pour pouvoir repartir, dévoilant ainsi à tous, ce qu'elle avait dit tout bas.

En sortant d'Égypte (4), c'est-à-dire, avant l'épisode des explorateurs qui permit à tout le monde de mesurer l'ampleur des conséquences du Lachon Ara.

Il est courant d'entendre, dans la bouche de certains, que si on ne cherche pas à nuire à l'autre, notre discours ne s'apparenterait pas à du Lachon ara. L'histoire de Myriam vient nous rappeler chaque matin, lorsque nous la mentionnons après la Téfila, qu'une parole négative reste interdite même si elle n'était pas volontairement blessante.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nîchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Avishai est un bon juif qui a bien réussi dans ses affaires. Il a décidé de vendre sa belle Porsche pour en acheter une plus récente. Sa voiture qui date de quelques années déjà est cotée à l'argus à 40.000€ et c'est pour cela qu'il la vend 39.000€. À peine a-t-il

mis l'annonce, qu'Efraïm l'appelle et lui en propose 30.000€, et même si la première volonté d'Avishai est de raccrocher au nez d'Efraïm, du fait de sa grande curiosité il lui demande tout de même pourquoi il lui fait une proposition si peu chère.

Efraïm lui explique alors que dans ce modèle se cache un problème de structure et qu'elle n'en vaut donc pas plus. Avishai s'empresse donc d'aller voir son ami Eliav et lui demande combien cela coûterait de réparer ce problème, ce à quoi celui-ci lui répond 10.000€. Avishai n'en revient pas, il se dit qu'il vaut mieux la vendre rapidement à 30.000€ à Efraïm et d'en finir avec cette voiture dangereuse. Efraïm, content de son achat, ne se dépêche pas de la réparer mais profite plutôt du plaisir à la conduire. Quelques semaines plus tard, il reçoit à la maison une lettre de la part de la maison mère de Porsche expliquant après de longues excuses qu'ils ont découvert un grave problème de construction dont ils ne sont pas entièrement responsables et ne sont aucunement obligés de faire les réparations du fait des années passées. Mais ils rajoutent que dans leur

recherche d'un renom irréprochable, ils invitent chacun des propriétaires de ce fameux modèle à venir faire réparer leur voiture gratuitement. Efraïm est subjugué, il se dépêche d'arranger son véhicule mais se demande ensuite s'il a le devoir d'en informer Avishai car évidemment celui-ci n'aurait jamais accepté de vendre sa Porsche à ce prix d'Avishai est de raccrocher en sachant cela, ou bien si l'on peut considérer cette offre comme un don du Ciel dont Avishai n'a aucun mérite ?

Le Rav Zilberstein nous enseigne qu'effectivement ceci sera à considérer comme un cadeau du Ciel. La raison est que la direction de Porsche a fait remarquer qu'ils ne sont aucunement obligés de rembourser leur client et donc c'est le Mazal d'Efraïm qui lui a entraîné cela. Cependant, si la lettre avait été envoyée avant la vente, Efraïm devra rembourser la différence car il s'agit d'une remise qui a été faite par erreur. Mais si c'est seulement la décision de rembourser qui a été décidée par l'assemblée générale de Porsche avant la vente, elle sera à mettre sur le compte d'Efraïm. On rajoutera que cette réparation est offerte seulement pour garder un bon renom et aucunement à prendre comme un quelconque dédommagement. Il est donc évident que cela vise le propriétaire actuel de la voiture et non pas les anciens propriétaires.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek en route quand vous êtes sortis d'Égypte » (25, 13-17)

Rachi écrit : « Si tu as menti avec les mesures et les poids, inquiète-toi de la provocation de l'ennemi, comme il est dit : "Des balances malhonnêtes sont une abomination pour Hachem" Et il est écrit ensuite : "Le méchant vient et l'humiliation vient". » Rachi tire de la juxtaposition des versets la règle suivante : ce qui cause l'attaque d'Amalek c'est le fait de mentir avec les mesures et les poids.

On pourrait se poser la question suivante :

Voilà que l'attaque d'Amalek dont la Torah parle ici contredit cette règle. En effet, la cause pour laquelle Amalek nous a attaqués à notre sortie d'Égypte est parce que les bnei Israël ont dit : "Hachem est-Il parmi nous ou non ?", et non parce qu'ils ont menti dans les poids comme Rachi lui-même ramène là-bas : "Nos Sages donnent l'exemple d'un homme qui donnait à son fils tout ce qu'il lui demandait, puis le fils demanda : "Où est mon père ?" Son père lui dit : "Ne sais-tu pas où je suis ?!" Il le jeta alors par-dessus lui, vint le chien et il le mordit."

On pourrait répondre de la manière suivante :

1. Rachi ne dit pas que l'unique raison qui provoquerait la venue d'Amalek est le mensonge dans les mesures mais seulement que c'est une cause, et il peut en avoir d'autres telle que celle évoquée dans la paracha Béchala'h.

2. En réalité, celui qui dit "Hachem est-Il parmi nous ou non ?!" et celui qui ment avec les mesures se rejoignent au fond. Ils ont un dénominateur commun, à savoir un manque de émouna, et c'est cela qui provoque la venue d'Amalek.

En analysant plus profondément Rachi, on pourrait proposer la réponse suivante :

Commençons par se poser quelques questions sur le contenu-même de Rachi :

1. Pourquoi Rachi a-t-il besoin de nous ramener le verset de Michlei ? Le fait que le mensonge provoque la venue d'Amalek, l'apprend-on de notre paracha ou de Michlei ? Puisqu'on le voit dans notre paracha, qu'est-ce que Michlei vient nous ajouter ? Après que Rachi nous ait dit que l'on apprend de la juxtaposition des versets que le mensonge dans les poids et mesures provoque la venue d'Amalek, qu'est-ce que Rachi veut nous ajouter en nous ramenant

Michlei ?

2. Le verset de Michlei ramené par Rachi se termine par : "Le méchant vient et l'humiliation vient." Or, ceci est étonnant car lorsqu'on pense à la venue d'Amalek, ce qui nous vient à l'esprit c'est le chaos, la guerre, des morts, des blessés, donc le terme "humiliation" employé par le verset est étonnant ?

3. Dans la paracha Béchalakh, le rapport de cause à effet est clair. En effet, Hachem dit : "Vous ne Me voyez pas alors Je vous envoie Amalek et vous allez Me trouver." Mais ici, quel rapport y a-t-il entre le mensonge des poids et des mesures et la venue d'Amalek ?

On pourrait à présent répondre à toutes les questions :

Ici, on ne parle pas qu'Amalek vient pour faire la guerre dans le sens d'attaquer physiquement mais on parle qu'il vient pour attaquer au niveau de l'argent, pour fouiller dans les affaires financières des bnei Israël, il vient dans le désir de démontrer au monde que les bnei Israël sont malhonnêtes, il va chercher à démontrer que les bnei Israël aiment l'argent et, par conséquent, ils font "des coups" malhonnêtes. Son but étant de faire une mauvaise réputation, de donner une mauvaise image des bnei Israël et ainsi les humilier. Ainsi, celui qui ment en cachette dans les poids va provoquer la venue d'Amalek dans ses affaires et ce dernier se fera une joie de dévoiler au monde sa malhonnêteté, lui amenant ainsi une grande humiliation. Ainsi, Amalek est un ennemi dont le désir le plus cher est de faire du mal aux bnei Israël, et la manière qu'Amalek va employer pour nuire aux bnei Israël dépend de ce qui est reproché aux bnei Israël. Si les bnei Israël disent "Où est Hachem ?", alors Amalek viendra dans le but de faire une guerre physique afin que les bnei Israël se tournent vers Hachem, c'est ce qu'il s'est passé à la sortie d'Égypte dans la paracha Béchalakh. Mais si le reproche fait aux bnei Israël est le mensonge dans les mesures et les poids, alors Amalek viendra dans le but de dévoiler et de nuire aux bnei Israël en publiant qu'ils sont malhonnêtes, c'est justement pour cela que Rachi ramène Michlei. En effet, de la juxtaposition des versets, on voit seulement que cela provoquera la venue d'Amalek, Rachi ajoute alors le verset de Michlei pour nous dire de quelle manière il va attaquer, c'est-à-dire par l'humiliation, et pour ainsi résoudre la contradiction avec la paracha Béchalakh.

Mordekhai Zerbib